

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle les Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

COCGUEN Marie-Jo ; GOASDOUE Gérard ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

BUHE Thierry ; BUTEL Pierre-Yves ; CRESSON-BRASSART Christèle ; ECHEVEST Yannick ; THOMAS Joseph.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**
Présents : **11**
Absents : **14**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **Jeudi 10 juin 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à la loi du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 17 juin 2021.

DEL 2021-06-35

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMERIQUE**

Courant 2020, le CIAS a souhaité développer une offre de proximité au bénéfice des personnes en difficultés face aux nouveaux outils numériques par le biais d'un marché public, confié à une association guingampaise.

En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, le dispositif initial a été amendé.

Pendant et après le déconfinement, l'association a proposé une assistance gratuite à distance pour soutenir les personnes en peine avec les nouveaux outils numériques.

A la lecture du bilan de ce dispositif pour le 1^{er} semestre 2021 :

- Une faible fréquentation (83 contacts).
- Des sites inégalement fréquentés.
- Une satisfaction du public.
- Des relations compliquées avec des acteurs locaux.

Et du contexte :

- Une contrainte budgétaire importante.
- Le déploiement de Maisons France Service et de conseillers numériques sur le territoire.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, moins une abstention de Madame Lise Bouillot,

SE PRONONCE sur l'arrêt du dispositif.

AUTORISE, la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 1/09/2021
et de publication le 1/09/2021

